



*Entreprise
du Patrimoine
Vivant*

*L'excellence
des savoir-faire
français*

Le label [EPV](#) « Entreprise du Patrimoine Vivant » est une marque de reconnaissance du Ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi, mis en place pour distinguer les entreprises françaises aux savoir-faire artisanaux et industriels d'excellence.

Attribué pour une période de 5 ans, ce label rassemble des fabricants attachés à la haute performance de leur métier et de leurs produits. Les Terres Cuites de La Lorne ont obtenues le label [EPV](#) en 2008.

Pour nos clients, le label [EPV](#) est une référence :

- Le signe du sur mesure
- La valeur identifiée
- La renommée française